



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 131^e session du
Conseil international du Café**

9 et 10 février 2022

Ouverture de la 131^e session du Conseil

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Pouvoirs.....	3
Point 3 : Voix pour l'année caféière 2021/22	3
Point 4 : Vice-président du Conseil	6
Point 5 : Décision sur la nomination du directeur exécutif	7
Point 6 : Mise en œuvre du programme des activités de 2021/22.....	11
Point 7 : Conférence mondiale du Café	14
Point 8 : Réunions futures.....	14
Point 9 : Questions diverses.....	16
Point 10 : Séance de clôture.....	17

1. Son Excellence Iván Romero-Martínez (Ambassadeur du Honduras), a présidé la 131^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café convoquée pour nommer le nouveau directeur exécutif de l'Organisation. La session s'est tenue virtuellement (plate-forme Zoom) les 9 et 10 février 2022 en raison des restrictions de distanciation sociale.

2. Le Président du Conseil a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les Membres, puis en prononçant son discours d'ouverture officiel¹. Il a souligné l'importance d'un examen attentif des candidatures au poste de directeur exécutif, compte tenu du délicat rôle moteur de ce poste. Il a également souligné la référence historique que représente l'élection du 8^e directeur exécutif, puisque les candidats brésilien et vietnamien posent un jalon sans précédent dans l'histoire de l'Organisation - l'une étant la première femme et l'autre le premier ressortissant d'un pays asiatique au poste de directeur exécutif de l'OIC.

3. Le Chef des opérations a présenté les procédures relatives à la conduite des consultations bilatérales informelles qui devraient avoir lieu pendant les deux jours de la session et qui visent à évaluer le soutien des Membres à chaque candidat au poste de directeur exécutif.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

4. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum pour la tenue de la 131^e session du Conseil international du Café était réuni.

5. Le Président du Conseil a noté que l'ordre du jour avait été modifié et que le point 4 "Vice-président du Conseil" serait examiné le 10 février pour permettre aux Membres de se concentrer sur l'élection du nouveau directeur exécutif pendant le premier jour de la session.

6. Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [ICC-131-0 Rev. 2](#).

¹ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-13-13](#).

Point 2 : Pouvoirs

7. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus étaient en bonne et due forme et a indiqué que le Secrétariat, conformément à sa pratique habituelle, publierait à une date ultérieure un rapport sur les pouvoirs et une liste des délégations ayant participé à la session du Conseil.

8. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs

Point 3 : Voix pour l'année caféière 2021/22**Point 3.1 : Nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22**

9. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document [ICC-131 1Rev. 1](#) dans lequel figure la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22 qui a été calculée sur la base de la répartition initiale des voix selon le document [ICC-130-1 Rev. 1](#) et conformément à l'article 12 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Il a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a indiqué que, depuis la publication du document, le Secrétariat avait reçu un versement de l'Inde qui n'affecte pas la nouvelle répartition des voix figurant au tableau 1, l'Inde n'ayant pas d'arriérés. Il a rappelé que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui ont versé leurs contributions ont le droit de vote au Conseil.

Point 3.2 : Prorogation de l'Accord international sur le Café - Communication du Viet Nam

10. Le Président du Conseil a noté que les Membres avaient précédemment reçu trois documents différents à examiner sous ce point : une communication du Viet Nam (document [ED-2383/21 Rev. 1](#)) ; un projet de résolution sur le rétablissement des droits de vote du Viet Nam (document [WP-Council 318/21 Rev. 2](#)) ; et une communication du Brésil (document [ED-2395/22](#)).

11. Le Président a demandé au Directeur exécutif de faire rapport sur ce point.

12. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il ferait rapport au nom du Vice-Président du Comité des finances et de l'administration, étant donné que, à la demande des Membres, il a présidé la réunion tenue le 3 février 2022 en raison de l'absence du Vice-Président pour raison de santé. Il a présenté la proposition soumise par le Viet Nam, qui comprend trois points principaux :

- a) Versement du solde de £100 000 (contributions au titre de l'année caféière 2019/20) avant le 30 juin 2022;
- b) Versement de la totalité de ses contributions au titre de l'année caféière 2021/22 avant le 31 mars 2023 ;
- c) Rétablissement des droits de vote du Viet Nam avec effet immédiat.

13. Le Directeur exécutif a ajouté que le projet de résolution visant à approuver la proposition du Viet Nam préciserait également que cet épisode ne constitue en aucun cas un précédent ou une renonciation aux obligations de l'article 21 de l'Accord international sur le Café.

14. Il a noté que, bien qu'aucun consensus sur l'approbation de la proposition du Viet Nam n'ait été établi lors de la réunion du Comité des finances et de l'administration tenue en février 2022, les Membres ont envisagé :

- a) la possibilité d'offrir les mêmes conditions à tous les autres Membres dans le même cas ; le Secrétariat a contacté les Membres en question et n'a reçu aucune manifestation d'intérêt ;
- b) trois scénarios différents pour le versement des contributions au titre de l'année caféière 2021/22 : versement exigible en mars 2023, comme le propose le Viet Nam ; versement exigible en décembre 2022 ; et aucun besoin de discuter des versements pour l'année 2021/22, étant donné que le délai de paiement des contributions n'a pas encore expiré.

15. Le Directeur exécutif a noté que, conformément à la communication distribuée sous la cote [ED-2395/22](#), le Brésil n'était pas en mesure d'accepter la proposition du Viet Nam, car elle accorderait un traitement exceptionnel à un État membre particulier et créerait un dangereux précédent qui pourrait mettre en péril les finances de l'Organisation.

16. Le délégué du Viet Nam a remercié tous les délégués qui ont participé à la réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue le 3 février 2022 et a indiqué qu'à la suite de consultations avec les autorités vietnamiennes, il était en mesure de confirmer que le Viet Nam verserait ses contributions au titre de l'année caféière 2021/22 avant le 31 décembre 2022, comme l'ont suggéré plusieurs Membres.

17. Le délégué de la Colombie a réitéré la position exprimée lors de la réunion du Comité des finances et de l'administration en février 2022 et a souligné la nature exceptionnelle de la résolution si elle était approuvée. Il a également souligné la nécessité d'offrir à tous les Membres ayant des arriérés les mêmes conditions que celles offertes au Viet Nam.

18. La déléguée de la Suisse a souligné l'importance d'honorer les obligations financières et de verser les contributions à temps afin de ne pas compromettre le fonctionnement efficace de l'Organisation. Elle s'est félicitée de l'engagement du Viet Nam envers l'OIC et a soutenu la proposition du Viet Nam, notant que cette exception ne devait pas constituer une renonciation aux obligations prévues à l'article 21.

19. La déléguée du Nicaragua a accueilli favorablement la proposition du Viet Nam, soulignant que les gouvernements devraient toujours honorer leurs obligations financières et notant que tous les Membres ont été touchés de la même manière par la pandémie de covid-19. Elle a également souscrit à la position du délégué de la Colombie et a approuvé la proposition visant à étendre les mêmes conditions aux autres Membres ayant des arriérés.

20. Le délégué de l'Union européenne s'est fait l'écho de la position de la Suisse et a exprimé ses préoccupations quant aux perspectives financières de l'Organisation, en exhortant tous les Membres à respecter leurs engagements financiers. Il a jugé positive la proposition du Viet Nam et s'est félicité de la réponse rapide à la demande de révision de la date limite de versement des contributions au titre de l'année caféière 2021/22.

21. Le délégué du Japon a soutenu en partie la proposition du Viet Nam et a indiqué qu'il était disposé à se joindre au consensus sur le plan proposé de versement des contributions au titre de l'année caféière 2020/21. S'agissant des contributions dues au titre de l'année caféière 2021/22, il a fait valoir que la communication du Ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural ne mentionnait aucun engagement à cet égard, ajoutant également qu'il serait inapproprié d'accepter la proposition du Viet Nam étant donné que la date limite de paiement n'est pas encore arrivée à échéance et que cela pourrait obliger l'Organisation à approuver des demandes similaires de la part d'autres Membres.

22. Le délégué de l'Inde a soutenu la proposition du Viet Nam et s'est félicité de la réponse positive du Gouvernement vietnamien à toutes les négociations menées par le Comité des finances et de l'administration.

23. Le Président du Conseil a résumé les principaux points du consensus obtenu, notant que : i) le Viet Nam s'est engagé à verser ses contributions au titre de l'année caféière 2021/22 avant le 31 décembre 2022 ; ii) tous les Membres ayant des arriérés pourraient bénéficier des mêmes conditions que celles offertes au Viet Nam ; iii) cette exception ne constituerait pas un précédent ni une renonciation aux obligations de l'article 21.

24. Le délégué du Japon a soutenu le consensus établi également sur les contributions au titre de l'année caféière 2021/22 dues par le Viet Nam.

25. Bien que n'étant pas d'accord avec la proposition du Viet Nam pour les raisons énoncées dans le document [ED-2395/22](#), le délégué du Brésil s'est félicité de la décision du Viet Nam d'accepter la prorogation de l'actuel Accord international sur le Café et a souligné l'importance de la participation active du Gouvernement vietnamien aux activités de l'Organisation. Dans ces conditions, il est prêt à se joindre au consensus.

26. En réponse au délégué du Pérou qui s'interrogeait sur la possibilité de faire approuver un calendrier de paiements différent, le Directeur exécutif a précisé que les conditions appliquées au Viet Nam devaient être considérées comme les seules applicables également aux autres Membres se trouvant dans une situation d'arriérés similaire.

27. Compte tenu du consensus établi et du rétablissement des droits de vote du Viet Nam, le Directeur exécutif a fait savoir que le document [ICC-131-1 Rev. 1](#) sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2021/2022 serait révisé et distribué sous la cote [ICC-131-1 Rev. 2](#)

28. Le Conseil a approuvé le projet de résolution sur le Viet Nam figurant dans le document [WP-Council 318/21 Rev. 2](#), le versement de sa contribution au titre de l'année caféière 2021/22 devant être effectué avant la fin décembre 2022. La Résolution a ultérieurement été diffusée sous la cote [ICC-Résolution 475](#), dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 4 : Vice-président du Conseil

29. Le Président du Conseil a rappelé qu'à sa 130^e session en septembre 2021, le Conseil n'avait élu que son président, le poste de vice-président restant vacant. Il a noté que, conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le vice-président pour l'année caféière 2021/22 devait être élu parmi les représentants des Membres importateurs et a invité le délégué de l'Union européenne, porte-parole des Membres importateurs, à prendre la parole.

30. Le délégué de l'Union européenne a déclaré qu'aucune candidature au poste de vice-président du Conseil n'avait été reçue.

31. Le Président du Conseil a remercié le délégué de l'Union européenne pour son intervention et a reporté l'élection du vice-président du Conseil à la prochaine session du Conseil.

Point 5 : Décision sur la nomination du directeur exécutif

Point 5.1 : Procédures de vote et de présentation des candidatures

32. Suite à la recommandation du Comité des finances et de l'administration, les procédures de vote pour la nomination du directeur exécutif figurant dans le document [WP-Council 319/21 Rev. 2](#) et les procédures de présentation des candidatures visant à assurer une procédure équitable et ouverte figurant dans le document [WP-Council 320/21](#) ont été dûment approuvées par le Conseil.

Point 5.2 : Candidats au poste de directeur exécutif

Point 5.2.1 : Candidate du Brésil : Mme Vanússia Maria Carneiro Nogueira

33. Suivant l'ordre alphabétique des noms de famille des candidats, le Président a invité le chef de la délégation du Brésil à faire une déclaration en faveur de la candidate brésilienne, Mme Vanússia Maria Carneiro Nogueira.

34. Dans sa déclaration, le délégué du Brésil a souligné la longue expérience professionnelle de Mme Nogueira dans le secteur du café ainsi que son rôle actif dans la communauté du café tant au niveau national qu'international. Il a noté que Mme Nogueira avait reçu le soutien public de nombreuses associations du secteur privé brésilien, ainsi que le soutien de plusieurs organisations internationales, comme Alliance for Coffee Excellence, l'International Women's Coffee Alliance et l'*Instituto del Café de Costa Rica*. S'agissant de sa vision de l'avenir de l'Organisation, le délégué du Brésil a souligné que Mme Nogueira se concentrerait sur la révision de l'Accord international sur le Café pour rendre l'Organisation plus inclusive et plus innovante en renforçant le Groupe de travail public-privé sur le Café, en mobilisant des ressources et en intégrant différents acteurs dans les activités de l'OIC.

35. La candidate du Brésil, Mme Vanússia Maria Carneiro Nogueira, a donné un aperçu de son expérience professionnelle dans le secteur du café et en tant que Directrice exécutive de l'Association brésilienne des cafés de spécialité, soulignant ses solides compétences organisationnelles et son engagement dans les activités ayant trait au café au niveau international. Son exposé a porté sur les principaux défis auxquels le secteur du café est confronté au niveau mondial ainsi que sur les possibilités à explorer et à développer grâce au renforcement de la structure de l'OIC, aux travaux du Groupe de travail public-privé sur le Café et à la mise en place de partenariats stratégiques et d'un dialogue avec les différentes parties prenantes du secteur du café.

36. Le délégué de l'Union européenne a demandé quelles seraient les priorités de Mme Nogueira en tant que directrice exécutive ainsi que la principale réalisation qu'elle souhaiterait accomplir à ce poste.

37. En réponse au délégué de l'Union européenne, Mme Nogueira a mentionné la nécessité de renforcer la structure de l'équipe du Secrétariat, d'accroître la reconnaissance de l'Organisation et de mobiliser des fonds auprès de différents donateurs pour le développement des activités et des projets de l'OIC.

Point 5.2.2 : Candidat du Viet Nam : M. Tran Kim Long

38. Suivant l'ordre alphabétique des noms de famille des candidats, le Président a invité le chef de la délégation du Viet Nam à faire une déclaration en faveur de son candidat, M. Tran Kim Long.

39. Dans sa déclaration, la déléguée du Viet Nam a souligné la volonté de son pays de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Organisation et ses Membres, en se concentrant spécifiquement sur la stabilité des prix, la production durable et la qualité du café, notamment après l'impact négatif de la crise des prix du café et de la pandémie de covid-19 sur la production et la consommation mondiales de café. Elle a souligné les solides compétences de M. Tran en matière de gestion et de négociation, sa connaissance du secteur du café et sa solide expérience professionnelle dans le domaine du développement international auprès d'organisations bilatérales et multilatérales (FAO, Banque mondiale, BAD, etc.) ainsi que du secteur privé.

40. Après avoir brossé un aperçu de l'Organisation, de sa structure de gouvernance et des objectifs de l'Accord international sur le Café, le candidat du Viet Nam a souligné l'importance de la révision du nouvel accord international sur le café pour continuer à renforcer la transparence et la responsabilité envers les Membres. S'agissant des priorités clés de son plan d'action s'il est élu directeur exécutif, M. Tran a mentionné i) l'entrée en vigueur rapide du nouvel accord international sur le café ; ii) le maintien de la nature intergouvernementale de l'Organisation ; iii) l'amélioration de la production durable dans les pays producteurs de café ; iv) le renforcement des liens avec les pays consommateurs et les marchés émergents, comme la Chine, l'Inde et la Corée ; v) donner la priorité aux partenariats avec d'autres organisations et agences internationales ; vi) intégrer le Groupe de travail public-privé sur le café dans le nouvel accord international sur le café ; vii) assurer la stabilité financière de l'Organisation en mobilisant des fonds ; et viii) améliorer et mettre en œuvre de nouvelles règles, réglementations et stratégies.

41. Le délégué de l'Union européenne a demandé à M. Tran quelle serait la principale réalisation qu'il souhaiterait accomplir au cours de son mandat de directeur exécutif.

42. Dans sa réponse, le candidat du Viet Nam a mentionné le renforcement de la structure des ressources humaines ainsi que la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre des activités.

43. Le délégué de la Suisse a interrogé M. Tran sur sa position concernant le rôle du secteur privé dans le nouvel accord international sur le café et sur les avantages potentiels d'une coopération renforcée entre l'Organisation et les acteurs du secteur privé.

44. Le candidat du Viet Nam a souligné sa volonté de continuer à promouvoir les partenariats public-privé - comme le Viet Nam le fait également au niveau national - et son soutien à l'intégration du Groupe de travail public-privé sur le café dans le nouvel accord.

45. En ce qui concerne les ressources humaines de l'Organisation, le délégué du Cameroun a demandé à M. Tran comment il entendait procéder pour identifier les expertises nécessaires tout en assurant une large représentation géographique.

46. En réponse au délégué du Cameroun, le candidat du Viet Nam a fait l'éloge du travail du personnel de l'OIC et a souligné que tout bon professionnel pouvait être recommandé pour des postes au sein de l'OIC.

Point 5.3 : Consultations bilatérales informelles

47. Le Président du Conseil a remercié les deux candidats de leurs exposés et a informé les Membres qu'il se rendrait dans une salle de réunion virtuelle séparée pour entamer les consultations bilatérales informelles avec toutes les délégations présentes à la 131^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café. Le Président a souligné la nature confidentielle des consultations bilatérales et a informé les Membres que, dans un souci d'impartialité, il serait assisté dans cet exercice par le Chef des opérations, le Directeur exécutif étant un compatriote de l'un des deux candidats.

48. En fonction des fuseaux horaires, le Président a indiqué qu'il mènerait des consultations avec les Membres d'Amérique centrale et du Sud et avec certains Membres d'Afrique et d'Europe le 9 février après-midi, tandis que les Membres d'Asie et tous les autres Membres d'Afrique et d'Europe seraient consultés le 10 février au matin.

49. À l'issue des consultations bilatérales avec toutes les délégations ayant présenté des pouvoirs pour la 131^e session (extraordinaire) du Conseil, le Président du Conseil a informé les Membres qu'il avait consulté les délégations du Brésil et du Viet Nam et avait donné un aperçu des intentions de vote des Membres.

50. Le Chef des opérations a résumé les principaux points soulevés par les délégations au cours des consultations bilatérales et a souligné que les Membres se sont félicités i) de la possibilité de voter pour la première fois pour une femme et pour un représentant de l'Asie ; ii) de la transparence du processus de consultation ; iii) de l'expérience professionnelle des candidats, tant dans le secteur du café que dans d'autres secteurs, ainsi que de leurs capacités à diriger l'Organisation ; et iv) de la volonté des candidats d'entretenir une relation plus forte avec le secteur privé.

51. Le Président du Conseil a invité le délégué du Viet Nam à prendre la parole.

52. Le délégué du Viet Nam a remercié tous les délégués pour leur soutien au candidat vietnamien et a informé les Membres que le Viet Nam se joindra au consensus établi dans le cadre des consultations bilatérales.

53. Le Président du Conseil a remercié sincèrement le délégué du Viet Nam pour sa position constructive et collaborative et a annoncé que le Conseil avait décidé de nommer par consensus Mme Vanúsia Maria Carneiro Nogueira (Brésil) au poste de Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café.

54. Le délégué du Brésil a félicité le Président du Conseil d'avoir conduit avec compétence la 131^e session (extraordinaire) du Conseil et le Secrétariat de l'OIC pour avoir organisé la réunion et fourni une assistance tout au long de la session. Il a également félicité Mme Nogueira et a souligné qu'elle travaillerait en faveur de tous les Membres de l'Organisation.

55. Mme Vanúsia Nogueira a remercié les Membres de l'OIC pour leur confiance et leur soutien et a adressé ses sincères remerciements au Gouvernement brésilien, au secteur privé et au chef de la délégation brésilienne auprès de l'OIC, soulignant une fois de plus le rôle clé que les partenariats et la collaboration joueront tout au long de son mandat.

56. Le Président du Conseil a félicité Mme Nogueira, première femme de l'histoire de l'OIC à diriger l'Organisation, et a réitéré le soutien total du Conseil aux travaux qui seront menés pendant son mandat.

57. Les délégations de l'Angola, du Burundi, de la Colombie, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Honduras, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, du Mexique, du Népal, du Nicaragua, de la Norvège, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, du Pérou, de la Suisse et de l'Union européenne ont félicité Mme Nogueira pour son élection et ont adressé leurs sincères remerciements à M. Tran ainsi qu'au Gouvernement vietnamien pour leur engagement.

58. Le Conseil a nommé par consensus Mme Vanúsia Maria Carneiro Nogueira au poste de Directrice exécutive de l'Organisation.

Point 6 : Mise en œuvre du programme des activités de 2021/22

59. En raison de l'absence du Président du Conseil, le Directeur exécutif a présidé la session pour le point 6 de l'ordre du jour et ses trois sous-points.

Point 6.1 : Base de données mondiale sur les statistiques du café

60. Le Coordonnateur des statistiques de l'OIC, M. Dock No, a présenté la base de données mondiale sur les statistiques du café (WCSD), qui a été lancée le 31 janvier 2022. Il a noté que ce nouvel outil contenait la quasi-totalité des statistiques régulières du café de l'Organisation depuis 1963 et permettrait à tous les Membres et aux abonnés payants d'accéder directement aux rapports sur les données.

61. Après avoir décrit la procédure d'inscription des Membres dans la base de données, M. No a fait une démonstration pratique de la manière d'utiliser la WCSD et de bénéficier de la combinaison pratiquement illimitée de données, qui permet aux utilisateurs de ventiler, par pays d'origine ou pays de destination, les données d'un seul déclarant ou de plusieurs déclarants, individuellement ou en combinaison. Il a également souligné que la WCSD ferait de l'Organisation la source de référence pour toutes les statistiques relatives au café, pour l'industrie mondiale du café.

62. M. Kaw, de la société Paramarsh Informatics qui avait été engagée pour mettre en place la base de données, a brièvement décrit le processus de construction de la WCSD en collaboration avec le Secrétariat, et a remercié l'équipe des statistiques pour le travail effectué ensemble.

63. Le délégué du Brésil a félicité l'équipe des statistiques pour le travail accompli et a souligné que la WCSD représentait une contribution importante au renforcement du rôle de l'Organisation en tant qu'instance et référence principale en matière de statistiques du café.

64. Le Directeur exécutif a fait remarquer que la nouvelle base de données serait une nouvelle occasion d'augmenter les revenus de l'Organisation provenant d'autres sources que les contributions et a encouragé les Membres à communiquer au Secrétariat leurs points de contact actualisés afin de faciliter le processus d'inscription des utilisateurs.

65. Le Conseil a pris note du rapport.
--

Point 6.2 : Rapport 2021 sur la mise en valeur du café

66. Le Directeur exécutif a invité M. Felix Kwame Yeboah (professeur à l'Université d'État du Michigan (MSU)) à présenter un aperçu du Rapport 2021 sur la mise en valeur du café de l'OIC, dont le thème sera le rôle des jeunes dans le secteur du café. Il a également remercié le Gouvernement allemand d'avoir cofinancé cette activité, en plus de son soutien financier important au Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC).

67. La présentation de M. Yeboah s'est concentrée sur la manière de tirer parti de l'engagement des jeunes dans une chaîne de valeur mondiale du café durable et résiliente et a décrit les objectifs du travail effectué par l'équipe de la MSU, à savoir : i) examiner les tendances, les opportunités et les obstacles à l'engagement des jeunes dans l'agriculture en mettant l'accent sur la chaîne de valeur du café ; ii) identifier les bonnes pratiques et les approches rentables visant à soutenir l'engagement des jeunes dans le secteur du café ; iii) recommander des domaines d'investissements pragmatiques et de politiques de soutien qui pourraient favoriser un engagement significatif des jeunes dans la chaîne de valeur du café. Parmi les thèmes qui ont émergé de la recherche, M. Yeboah a souligné que les jeunes exerceraient une influence considérable sur la trajectoire future de la production de café par leur travail, leurs habitudes de consommation et leur activisme, et il a insisté sur le rôle des jeunes en tant qu'agents de changement et catalyseurs de l'innovation et de l'adoption de technologies pour favoriser la durabilité et la résilience du secteur du café. Il a conclu sa présentation en demandant la participation active et l'engagement des Membres pour partager les informations pertinentes sur les initiatives nationales allant dans ce sens.

68. Le délégué du Brésil s'est félicité des travaux de la MSU et a suggéré que le rapport comprenne également des recommandations tenant compte de la composante environnementale.

69. Le délégué du Mexique a remercié M. Yeboah pour sa présentation perspicace et a mentionné la rentabilité et la rémunération équitable comme facteurs clés pour susciter l'intérêt des jeunes dans la production de café, ainsi que la transparence de la chaîne d'approvisionnement pour augmenter la consommation des jeunes.

70. Le délégué du Kenya a souligné la pertinence de la question de savoir comment promouvoir un plus grand engagement des jeunes dans le secteur du café et a identifié la fourniture de services de vulgarisation, ainsi que la nécessité d'éduquer les jeunes aux avantages que le secteur du café peut offrir, comme solutions possibles à la question.

71. Le délégué du Nicaragua a félicité M. Yeboah pour sa présentation et a indiqué que le Nicaragua serait heureux de partager avec l'équipe de la MSU des informations supplémentaires sur les initiatives nationales menées par les jeunes et les bonnes pratiques dans le secteur du café.

72. Le Conseil a pris note du rapport.
--

Point 6.3 : Boîte à outils OIC de développement du marché du café

73. L'Économiste en chef de l'OIC, M. Denis Seudieu, a fait le point sur la boîte à outils OIC de développement du marché du café, élaborée par la société The Consultancy Inc. pour promouvoir la consommation de café et fournir des stratégies actualisées de développement du marché dans les pays producteurs. Il a informé les Membres qu'un rapport initial contenant la proposition de modèle et de plan de travail avait déjà été remis en décembre 2021 (phase 1) et que l'équipe des consultants travaillait sur la phase 2, qui comprend la rédaction du contenu et l'élaboration de la plate-forme web qui accueillera la boîte à outils. Il a également noté que les phases 3 et 4 - préparation du matériel de formation et organisation d'ateliers virtuels avec les pays producteurs, respectivement - étaient prévues pour avoir lieu dès que la phase 2 serait finalisée.

74. M. Seudieu a également fait le point sur la mise en œuvre des projets financés par le Fonds spécial de l'OIC en Amérique latine, en Afrique et en Asie et Océanie.

75. Le Conseil a pris note du rapport.
--

Point 7 : Conférence mondiale du Café

76. M. Anil Kumar Bhandari, Président de l'India Coffee Trust, a déclaré que son organisation avait recommandé au Coffee Board of India et au Gouvernement indien de reporter la Conférence mondiale du Café, qui devait se tenir en septembre 2022. M. Bhandari a noté que le Gouvernement indien avait réitéré son intention d'accueillir cette manifestation à une date ultérieure et a indiqué qu'il aurait idéalement besoin d'une période de six mois de normalité économique, logistique et sociale mondiale et de rétablissement de la pandémie de covid-19 pour commencer à en planifier l'organisation.

77. Le délégué de l'Inde, M. K. G. Jagadeesha (PDG et Secrétaire du Coffee Board of India), s'est rallié à la position de l'India Coffee Trust, soulignant qu'il était important que la Conférence mondiale du Café se déroule dans un environnement propice et de manière appropriée, et a réaffirmé la volonté de l'Inde d'accueillir cette manifestation à une date qui sera convenue par le Conseil.

78. Le Président du Conseil a remercié la délégation indienne de son engagement et de sa disponibilité renouvelée pour accueillir la Conférence mondiale du Café et a demandé aux Membres d'examiner le report proposé.

79. Le délégué de la Colombie a approuvé la proposition de l'Inde et a considéré que le choix de reporter l'événement afin d'assurer une participation plus large et plus fructueuse était une décision prudente.

80. Le Président du Conseil a demandé à l'Inde de fournir des dates provisoires pour la Conférence mondiale du Café, qui seront examinées par le Conseil au titre du point 8 "Réunions futures".

81. Le Conseil a approuvé la proposition de reporter à 2023 la Conférence mondiale du Café qui doit se tenir en Inde.

Point 8 : Réunions futures

82. Le Président du Conseil a rappelé que, comme l'a approuvé le Conseil à sa session de septembre 2021, la 132^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront du 28 mars au 1^{er} avril 2022, et la 133^e session du Conseil et les réunions connexes du 12 au 16 septembre 2022.

83. Il a invité les Membres à suggérer des sujets de présentation pour la prochaine session afin de les inclure dans l'ordre du jour.

84. Le délégué du Brésil a suggéré d'inscrire l'approbation du texte du nouvel accord international sur le café à l'ordre du jour de la 132^e session du Conseil, afin d'inciter à accélérer le processus de révision entamé en 2020.

85. En réponse à une question du délégué du Japon, le Président du Conseil a précisé que les réunions du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord reprendraient la semaine suivante.

86. Le Directeur exécutif a suggéré que les dates exactes de la session du Conseil qui se tiendra en septembre 2022 soient définies ultérieurement et a invité l'Inde à soumettre des dates provisoires pour la Conférence mondiale du Café qui se tiendra en Inde en 2023 afin de permettre une meilleure planification. En ce qui concerne les dates des sessions du Conseil en 2023, le Directeur exécutif a suggéré la semaine du 3 au 7 avril 2023 pour la session de printemps et du 11 au 14 septembre 2023 pour la session de fin d'année caféière.

87. Le délégué de l'Inde a indiqué que les dates provisoires de la Conférence mondiale du Café seraient soumises à la 132^e session du Conseil.

<p>88. Le Conseil a approuvé la proposition soumise par le Brésil d'inscrire l'approbation du nouvel accord à l'ordre du jour de la 132^e session du Conseil et a pris note des dates préliminaires des sessions du Conseil en 2023 suggérées par le Directeur exécutif.</p>
--

Point 8.1 : Décision sur le format de la 132^e session du Conseil international du Café

89. Le Président du Conseil a rappelé que, pendant la 51^e réunion du Comité des finances et de l'administration tenue le 7 décembre 2021, le délégué du Brésil avait proposé que la 132^e session du Conseil international du Café se tienne sur une base hybride (à la fois en ligne et en personne) en reconnaissance du fait que la pandémie de covid-19 s'éloigne et également pour donner l'occasion de faire ses adieux au Directeur exécutif sortant.

90. Le Directeur exécutif a présenté les coûts financiers des deux formats envisagés (virtuel et hybride) et a noté que la tenue des deux prochaines sessions du Conseil sur une base hybride impliquerait un dépassement de £55 800 du budget disponible, compte tenu également du report de la Conférence mondiale du Café et du fait que les coûts de la session du Conseil devant se tenir en septembre 2022 ne sont plus pris en charge par le Gouvernement indien.

91. Le délégué du Brésil s'est dit préoccupé par le budget de l'Organisation compte tenu du manque de ressources pour accueillir une session ordinaire du Conseil en personne et a encouragé les Membres ayant des arriérés à s'acquitter de leurs contributions à l'Organisation, tout en soulignant qu'aucune exception supplémentaire au versement des contributions ne devrait être faite à l'avenir.

92. Le Directeur exécutif a précisé que le budget de l'Organisation était basé sur les contributions attendues des Membres et que tout retard dans les versements avait un impact sur la trésorerie de l'Organisation. Il a également précisé que, si aucune autre contribution des Membres n'était reçue dans un avenir proche, les réserves de trésorerie de l'Organisation tomberaient en dessous de son coût de liquidation d'ici juin de l'année en cours.

93. Le délégué de la Colombie a fait remarquer que, bien qu'il soit d'accord avec la proposition d'organiser un adieu digne de ce nom au Directeur exécutif, l'Organisation n'est pas en mesure d'aller dans ce sens en raison des contraintes financières. Il a également exhorté les Membres ayant des arriérés à respecter leurs engagements financiers.

94. Le Directeur exécutif a suggéré de reporter une décision finale sur le format de la 133^e session du Conseil, notant que d'autres Membres pourraient encore se porter volontaires pour accueillir la session du Conseil en septembre 2022 afin de garantir que la réunion se tienne en personne sans autres implications financières pour le budget de l'Organisation.

95. Le Conseil a approuvé la tenue virtuelle de la 132 ^e session du Conseil.

Point 9 : Questions diverses

96. Le délégué de la Colombie a proposé que la 133^e session du Conseil se tienne en Colombie et a demandé de reporter la session à la première semaine d'octobre 2022 en raison d'un conflit de calendrier (élections nationales pour le café).

97. Le délégué du Mexique a remercié la Colombie pour son invitation et a confirmé la participation de la délégation mexicaine.

98. Le Président du Conseil a suggéré au Conseil d'accepter en principe la proposition faite par la Colombie d'accueillir la 133^e session du Conseil et a demandé à la Colombie de se mettre en contact avec les directeurs exécutifs sortant et entrant afin d'identifier les dates possibles pour la session.

99. Le Conseil a approuvé la proposition de la Colombie d'accueillir la 133 ^e session du Conseil.
--

Point 10 : Séance de clôture

100. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres de leur présence. Il a exprimé sa gratitude au Directeur exécutif, au Chef des opérations et à tout le personnel de l'OIC.

101. Le Directeur exécutif a félicité Mme Nogueira pour son élection et a souligné la grande qualité des profils professionnels des deux candidats au poste de directeur exécutif. Il a remercié le Président du Conseil pour avoir mené à bien l'élection du nouveau directeur exécutif dans un environnement en ligne difficile, ainsi que le personnel de l'Organisation, les interprètes et les techniciens pour leur soutien.

102. Le Président du Conseil a déclaré close la 131^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café.



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ICC Résolution 475

8 février 2022

Original : anglais

F

Conseil international du Café
131^e session (extraordinaire)
Session virtuelle
9 et 10 février 2022
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 475

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 9 FEVRIER 2021

RÉTABLISSEMENT DES DROITS DE VOTE DU VIET NAM

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'article 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café dispose que : "Un Membre qui ne s'est pas acquitté intégralement de sa cotisation au budget administratif dans les six mois de son exigibilité perd, jusqu'au moment où il s'en acquitte intégralement, ses droits de vote et son droit de participer aux réunions des comités spécialisés. Cependant, sauf décision prise par le Conseil, ce Membre n'est privé d'aucun des autres droits que lui confère le présent Accord, ni relevé d'aucune des obligations que celui-ci lui impose." ;

Qu'au 24 janvier 2022, le montant des arriérés de contributions du Viet Nam s'élevait à £100 000 pour 2020/21 ; et

Qu'en reconnaissance de l'engagement du Viet Nam à s'acquitter de ses arriérés de contributions, il est jugé approprié de rétablir ses droits de vote,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. D'approuver le versement par le Viet Nam, avant le 30 juin 2022, de ses arriérés de contributions de £100 000 au budget administratif pour l'année caféière 2020/21.
2. D'approuver le versement par le Viet Nam, avant le 31 décembre 2022, de sa contribution de £153 433 au budget administratif pour l'année caféière 2021/22.
3. De rétablir avec effet immédiat les droits de vote du Viet Nam à condition que le plan de règlement susmentionné soit maintenu et que les contributions futures soient versées conformément aux dispositions de l'article 21 de l'Accord de 2007.
4. Que la présente Résolution ne constitue pas un précédent en ce qui concerne la renonciation aux obligations en matière de contributions découlant des dispositions de l'article 21 de l'Accord de 2007.
5. De demander au Directeur exécutif d'informer le Comité des finances et de l'administration du respect par le Viet Nam de ses obligations au titre des paragraphes 1 et 2 de la présente Résolution.